

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2024

N° 2024-074

L'an deux mil VINGT QUATRE, le HUIT du mois de NOVEMBRE, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.

Date de Convocation :  
31/10/2024

Etaient présents :

Date d’Affichage :  
31/10/2024

Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Messieurs Daniel GUEROUT, Jean-François DEROIDE, Francis LEGROUT, Philippe HERITIER, Philippe BOSQUET

Nbre de Conseillers :  
En Exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 10

Absents excusés : Madame Catherine CORNILLOT  
Monsieur Christophe TIRARD  
Monsieur David PETITON

Pouvoirs : Madame Catherine CORNILLOT à Monsieur Philippe BOSQUET  
Monsieur Christophe TIRARD à Madame Véronique DEPREUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

**OBJET :** ADHESION AU SERVICE DE DELEGATION A LA PROTECTION DES DONNEES

Lors des diagnostics de cybersécurité établis par la Gendarmerie et par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime, il a été souligné que nous n'étions pas dans la légalité puisqu'aucun DPO n'a été désigné (obligatoire depuis 2016). Nous souhaitons aujourd'hui nous mettre en conformité.

Le devis établi par l'ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités) est de 870 € pour la mise en place puis 75 € HT par an. Le Centre de Gestion proposait un montant de 864 €/an.

Monsieur DEROIDE souligne que certaines intercommunalités négocient des contrats «de groupe» permettant de diminuer les coûts.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil valident la désignation d'un délégué à la protection des données et acceptent le devis de la société ADICO, à 9 voix pour et une abstention et souhaitent néanmoins que la communauté d'agglomération soit de nouveau sollicitée pour une négociation tarifaire future.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX

Maire

